

Barcelone

13 - 17 ans

¡ Que viva España !

Capitale dynamique et festive de la Catalogne, Barcelone séduit par son énergie, sa richesse culturelle et son **art de vivre méditerranéen**. Ville emblématique marquée par l'empreinte de l'architecte **Gaudí**, elle dévoile à chaque coin de rue une **architecture unique**, dont la célèbre **Sagrada Familia**, véritable symbole de la ville.

Les participants exploreront les **œuvres majeures de Gaudí**, notamment le **Parc Güell**, le **musée Gaudí** et la **Casa Milà**, et de parcourir le **quartier de l'Eixam**ple. L'immersion dans la vie barcelonaise se poursuivra avec la découverte de lieux emblématiques tels que **La Rambla, la Plaça de Catalunya, la Rambla de Mar**, ainsi que le **marché de La Boqueria** et le quartier gothique. La dimension culturelle du séjour sera renforcée par la visite du **musée Picasso** et du **musée de la Catalogne**, tandis que d'autres lieux incontournables comme le **port** et le **parc de la Ciutadella** viendront compléter la découverte de la ville.

Des moments de détente rythment le séjour, notamment à la **plage** et lors d'activités collectives comme une **grande enquête organisée au cœur de la ville**.

Point fort du programme, une journée au parc **PortAventura World** offre une parenthèse riche en sensations fortes.

Les points forts

- Un séjour mêlant culture et détente à la plage
- Journée au parc d'attractions PortAventura World

Les indispensables

- Fiche sanitaire
- Baskets de marche
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Autorisation de sortie de territoire



CADRE DE VIE ET ÉTAT D'ESPRIT

Les jeunes sont hébergés en Auberge de Jeunesse en demi-pension (dîner + petit déjeuner). Le repas du midi est pris sur les lieux de visite. Chacun participe activement à son élaboration : menus, courses alimentaires... Les jeunes sont encadrés par des professionnels de l'animation durant l'ensemble du séjour. Nous utiliserons pour les trajets quotidiens les transports en commun : tramways, bus, vélo. Ceci afin de s'imprégner du rythme de la vie locale et de son histoire. Les jeunes rejoignent Barcelone en train.

Vacances Pour Tous - 21 rue Saint Fargeau - CS 12021 - 75989 PARIS CEDEX 20
Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours
Certification d'immatriculation : IM075 100 379
Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04 - Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930



RYTHME DE LA JOURNÉE

- Réveil échelonné
- Petit-déjeuner
- Le temps des activités et visites
- Déjeuner (pique-nique)
- Quartier libre encadré ou temps calme
- Le temps des activités et visites
- Goûter
- Douches et temps libre
- Le temps du courrier, discussions et jeux libres
- Dîner
- Veillée collective
- Coucher adapté à l'âge

VIE QUOTIDIENNE

Rythme de vie : Le réveil est individualisé sauf en cas d'activité ou de sortie matinale. Le coucher, également est individualisé, il s'effectue toujours à des heures raisonnables après une veillée. Les activités dynamiques et calmes sont alternées en fonction des moments de la journée et des conditions climatiques; elles sont adaptées au rythme de vie des jeunes.

Repas : Nous avons le souci de proposer des repas équilibrés, pris à des heures régulières. Nous veillons à ce que les jeunes mangent de tout et suffisamment. Nous prendrons en considération les régimes alimentaires et médicaux signalés avant le départ. Notre association applique le principe de laïcité en respectant les convictions religieuses si elles n'ont pas d'incidence sur l'organisation collective.

Hygiène : la douche et la toilette sont effectuées chaque jour.

ARGENT DE POCHE

Les parents pourront remettre l'argent de poche à un animateur au moment du départ. L'enfant pourra récupérer son argent dès qu'il le souhaite. Le jeune peut également le conserver avec lui. Dans ce cas, la Ligue de l'Enseignement de l'Isère ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte ou vol. Le séjour étant « tout compris », les sommes importantes sont déconseillées.

SANTÉ

Nous demandons aux parents de remplir avec attention et sans omission la FICHE DE RENSEIGNEMENTS SANITAIRES en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques. Si l'enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de donner l'ordonnance du médecin, au moment du départ, au responsable du convoi. Le suivi médical est assuré par un.e assistant.e sanitaire qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si l'enfant tombe malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Tous les éventuels frais médicaux sont avancés par la Ligue de l'enseignement, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement. Si elles bénéficient de la CMU, elles doivent fournir dès l'inscription, les imprimés nécessaires à jour : attestation CMU et attestation d'assurance maladie.

LA RELATION PARENTS/ENFANTS

Téléphone : Les téléphones portables sont acceptés. Ils sont sous la responsabilité des jeunes. L'équipe d'animation sensibilisera le groupe à posera des règles concernant leur utilisation de façon à ce qu'ils profitent pleinement de leur séjour.

Internet : des nouvelles sont données sur le blog du séjour. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site https://blogs.laligue38.org/ puis saisir les codes d'accès fournis dans la convocation de départ. et de sélectionner la catégorie « A l'étranger » puis la destination concernée.

OBJETS DE VALEUR

Ils sont déconseillés (vêtements de marque, console de jeu, bijoux, appareil photo numérique...) et restent sous la responsabilité de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de perte ou de vol.

PRATIQUES ADDICTIVES : TABAC, ALCOOL, DROGUES

La loi Française interdit la consommation d'alcool aux mineurs et la consommation de tabac dans les lieux publics et spécialement dans les centres de vacances. La loi interdit également la consommation de drogues et de produits stupéfiants. Si elle n'était pas respectée, nous avons obligation légale de déclarer ces infractions au procureur de la République.

Documents à prévoir le jour du départ :

· La pièce d'identité
· L'autorisation de sortie du territoire
· La fiche sanitaire, les médicaments et l'ordonnance
· L'argent de poche (facultatif)

TROUSSEAU BARCELONE

Nom de l'enfant : Animateur(trice) :

Nombre	Vêtement	Arrivée centre	Départ centre
6	T-shirt ou polos	.....	.....
6	Slips	.....	.....
6	Paires de chaussettes	.....	.....
2+1	Pantalons + survêtement	.....	.....
2	Pull-over ou sweat-shirts	.....	.....
2	Short	.....	.....
1	Jupe ou robe	.....	.....
1	K-way et vêtement chaud	.....	.....
1	Pyjamas	.....	.....
	CHAUSSURES		
1	Paire de Baskets	.....	.....
1	Paire de chaussures de marche	.....	.....
1	Paire de nus pieds/sandales	.....	.....
	BAIGNADE		
1	Maillot de bain	.....	.....
1	Drap de bain	.....	.....
	POUR LA TOILETTE		
2	Serviettes et gants de toilette	.....	.....
1	Trousse de toilette complète	.....	.....
1	Bonnet de douche (cheveux longs)	.....	.....
	DIVERS		
1	Chapeau ou casquette	.....	.....
1	Des mouchoirs en papier	.....	.....
1	Petit sac à dos + gourde	.....	.....
1	Paire de lunettes de soleil	.....	.....
1	Sac de linge sale	.....	.....
1	Crème solaire	.....	.....

Liste donnée à titre indicatif : il faut l'adapter à la durée du séjour de l'enfant.
Nous vous conseillons de marquer le linge avec des bandes tissées et cousues, sinon au stylo textile.
Les objets de valeurs sont déconseillés (vêtements de marque, téléphone portable, console de jeu, bijoux, appareil photo numérique...) et restent sous la responsabilité de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de perte ou de vol.

Information relatives à l'assurance

- **Nom de l'assureur :** SMACL Assurances

- **Référence des contrats :**

N° assuré : 414789/H
Contrat n° C2026-3941 > RC organisateur et accueil de mineurs + assistance aux personnes (rapatriement sanitaire, frais médicaux en complément des prestations dues par les organismes sociaux, décès, etc.).
Contrat n° C2026-3934 > Individuelle accidents corporels (décès, invalidité, dépenses de santé, etc.)

- **Nature des garanties :** responsabilité civile organisateur et accueil de mineurs, individuelle accidents corporels, assistance aux personnes

- **Procédure de déclaration :**

Pour toute déclaration de sinistre corporel ou matériel, dans les 5 jours suivant le sinistre ou 2 jours en cas de vol, contacter :
La ligue de l'enseignement de l'Isère
Email : assurance@laligue38.org

Pour toute demande d'assistance, voici les numéros de téléphone à composer :
Depuis la France : 09 86 03 04 05
Depuis l'étranger : +33 5 49 34 83 38

- **Territorialité** : En France et dans les autres pays du monde, l'assistance aux personnes est accordée sans franchise kilométrique.

Niveaux de couverture / plafonds principaux (par garantie)

Assurance voyage
Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit par la Ligue de l'enseignement de l'Isère via SMACL Assurances, tous les participants à un voyage ou à un séjour proposé par Vacances pour tous bénéficient gratuitement des garanties principales suivantes :

A. *Responsabilité civile (dommages causés aux tiers) :*
Dommages corporels et immatériels consécutifs à un dommage corporel 8 000 000 €
- dont Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel 3 000 000 €
- dont Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel 800 000 €

B. Défense pénale et recours : 75 000 €

C. Individuelle accident corporel :
- capital-décès : 10 000 €
- déficit fonctionnel permanent : 30 000 €
- dépenses de santé actuelles : 5 000 €

SMACL Assurances s'engage à rembourser, sur justificatifs des frais engagés par l'assuré et dans la limite du montant de la garantie, les frais de médecine, chirurgie, pharmacie, hospitalisation, prothèse et soins jusqu'à la date de consolidation des blessures.
SMACL Assurances procède au versement d'une indemnité lorsque le montant du préjudice est supérieur à 30 €.

D. Assistance :
Les prestations garanties sont mises en œuvre par SMACL Assistance ou en accord préalable avec elle. ***SMACL Assistance ne participe pas****, en principe,* ***aux dépenses que le bénéficiaire a engagées de sa propre initiative****.*

- *rapatriement sanitaire : En cas de maladie ou d'accident corporel, lorsque les médecins de SMACL Assistance décident, après avis des médecins consultés localement et, si nécessaire, du médecin traitant, et en cas de nécessité médicalement établie, d'un transport sanitaire et en déterminent les moyens (ambulance, train, avion de ligne, avion sanitaire ou tout autre moyen approprié), SMACL Assistance organise le retour du patient à son domicile en France ou dans un hôpital adapté proche de son domicile en France et prend en charge le coût de ce transport.*

Attention ! Chaque personne faisant l'objet d'un rapatriement sanitaire en avion doit obligatoirement être porteuse de l'original de sa carte nationale d'identité ou de son passeport.

E. Vol, perte ou destruction de documents :
En cas de ***vol, de perte ou de destruction de papiers d'identité, de moyens de paiement ou de titres de transport****, SMACL Assistance conseille le bénéficiaire sur les démarches à accomplir (dépôt de plainte, oppositions, documents équivalents, démarches à effectuer pour renouveler les documents) et peut, contre reconnaissance de dette, effectuer l'avance de fonds nécessaire au retour au domicile.*

Cette avance de fonds est remboursable dans un délai d'un mois après le retour du bénéficiaire à domicile.

Attention ! Les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par ***SMACL Assurances****, et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.*